

COMMUNIQUE DU CMF (*)

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des actionnaires de la Société Land'Or et du public qu'il a invité la société concernée à réagir à l'article publié sur internet le 24 février 2017.

En réponse à la lettre du Conseil du Marché Financier, la société Land'Or a précisé ce qui suit :

« 1- La société KRAFT a donné son accord de principe pour sous-traiter la distribution de ses produits sur le marché tunisien à Land'or Food & Services, société de distribution et filiale de la société Land'Or. Cet accord n'est pas encore matérialisé par un contrat en bonne et due forme.

2- Pour l'agrément russe, la société a obtenu auparavant l'agrément sanitaire lui permettant d'exporter ses produits vers la Russie, et que le démarrage des opérations d'export vers ce pays est prévu pour 2018. Ce marché demeure à l'heure actuelle en phase de prospection.»

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans ce communiqué par la société qui en assume l'entière responsabilité.*